



DECLARATION CONJOINTE N° 002/07/CALIP/2019 DE LA LIGUE POUR LA PAIX, LES DROITS DE L'HOMME ET LA JUSTICE(LIPADHOJ) ET LE CLUB DES AMIS DU DROIT DU CONGO (CAD) SUR LA SITUATION SECURITAIRE DE L'ITURI EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO(RDC)

La Ligue pour la Paix, les Droits de l'Homme et la Justice([LIPADHOJ](#)) et le Club des amis du Droit du Congo([CAD](#)) sont vivement préoccupés par la résurgence des conflits armés en Ituri en mai et Juin 2019. Ils déplorent des violences occasionnées par cette situation. Plus de 195 morts, 360000 déplacés internes, plusieurs maisons incendiées, **c'en est de trop pour cette partie du pays, où la vie humaine a perdu son caractère sacré**. Des personnes innocentes sont tuées atrocement tout simplement à cause du règlement politique, de l'incitation à la haine ethnique et aussi à cause des appétits gloutons sur les ressources naturelles de la RDC en général et de la Province de l'Ituri en particulier.

La population de l'Ituri, surtout celle des Djugu et Mahagi est la principale victime de tous ces actes ignobles et s'est vue longtemps abandonnée à son triste sort. Elle n'avait des choix qu'à se livrer pour être massacrée ou maltraitée, à se prendre en charge à sa manière ou tout simplement à fuir son milieu naturel. Les jeunes gens dont la plupart des enfants, ont été incités à attaquer et à tuer les personnes de l'ethnie voisine pour planer les spectres des conflits ethniques utilisés désormais comme fond de commerce pour occulter les vraies raisons des attaques répétées de plusieurs villages de l'Ituri.

« Il est de notoriété publique que le malheur de l'Ituri se résume aux postulats suivants : impunité, exploitation irrégulière et frauduleuse des ressources naturelles, absence de l'autorité de l'État et faiblesses de réparation et assistance au profit des victimes et des communautés affectées par les violences. Les victimes n'ont jamais eu l'occasion de s'exprimer dans un cadre approprié pour

faire entendre leurs voix. Ne sachant à quel saint se vouer, elles sombrent dans la trouille et la peine de voir circuler librement les auteurs de leur souffrance » déclare **Eloi URWODHI UCIBA WABIYIK**, Coordonnateur de la LIPADHOJ. **« Tant que la Justice nationale et internationale ne viendront à bout des souffrances des victimes et communautés affectées, et aussi longtemps qu’elles verront leurs bourreaux libres, elles penseront encore et toujours à la vengeance. Ce sentiment d’abandon et de haine ne sont pas de nature à faciliter la réconciliation, socle de la paix durable en Ituri »** renchérit **Eugene BAKAMA BOPE**, Président du CAD.

« La Justice n’est forte que dans un pays où les règles de droit sont observées par tous : gouvernants comme gouvernés. Cependant, on observe en pratique que la plupart des autorités politiques et militaires congolaises envoyées en Ituri pour asseoir la sécurité des personnes et de leurs biens font des droits de ces personnes le cadet de leurs soucis. Elles se transforment en commerçants avec beaucoup d’exonérations des taxes. Les affaires sont devenues leurs activités principales au détriment de la vie de la population », observe **Roger LIRIPA NGBADHEGO**, Assistant juridique de la LIPADHOJ, Section de Bunia.

Au demeurant, il y a lieu de rappeler que les violences en Ituri ne datent pas d’aujourd’hui. Elles avaient pris de l’ampleur entre 1999 et 2004, leurs principaux auteurs dont **Thomas LUBANGA**, **Germain KATANGA**, **Mathieu NGUJOLO** et **Bosco NTAGANDA** ont été poursuivis et certains condamnés par la Cour Pénale Internationale(CPI) bien que **NGUJOLO** ait été acquitté et le jugement de **NTAGANDA** soit attendu pour ce 08 juillet 2019. D’autres auteurs, bien que très peu nombreux, la justice militaire congolaise s’en est chargée, mais les conclusions restent très controversées, notamment sur les questions d’équité en droit, les droits des victimes et la justice proprement dite.

Quelques années plus tard en 2017 les conflits ont refait surface faute d’une politique de prévention adéquate.

Dans [le rapport](#) de mai 2018, intitulé : **« La reprise des hostilités en Ituri en 2017-2018 : l’Etat congolais et la Cour Pénale Internationale mis en à l’épreuve 20 ans après »** ; LIPADHOJ et CAD ont eu à relever plusieurs éléments déclencheurs des conflits et faits qui ont précédé les violences de Djugu. La mauvaise gestion de la crise par les autorités tant militaires, policières, administratives, judiciaires que politiques qui n’ont fait que raviver

la méfiance et la rancœur entre les membres des communautés Hema et Lendu, figurent en ordre utile desdits éléments et faits.

Depuis la publication du rapport susmentionné, LIPADHOJ et CAD observent le silence des parties concernées par les recommandations urgentes notamment, la restauration de l'autorité de l'État sur l'ensemble du territoire national en anéantissant les groupes armés. La CPI devrait intensifier des séances de sensibilisation avec et à travers les organisations de la société civile, les églises et les parlementaires en vue d'assurer une communication permanente et efficiente ainsi la visibilité du travail de la Cour.

Bien plus, dans sa [déclaration](#) signée à Bunia et à Kinshasa, le 12 février 2018, la LIPADHOJ avait aussi insisté sur l'obligation du Gouvernement de la RDC à éradiquer complètement le phénomène des groupes armés sur toute l'étendue de la Province de l'Ituri et d'appuyer les projets de développement local, créateur d'emploi pour occuper surtout les jeunes afin de ne pas les exposer au banditisme.

La LIPADHOJ avait aussi insisté sur la nécessité pour la CPI de continuer, dans le respect du principe de complémentarité, ses actions de poursuite des crimes internationaux dans la situation de la RDC, particulièrement ceux commis en Ituri, en veillant sur les attentes des victimes desdits crimes et sur les mécanismes de prévention des crimes pour réduire de manière significative leur commission dans la région.

« La prise de parole préventive de la procureure de la CPI face aux violences communautaires en Ituri est importante pour rappeler aux auteurs directes et indirectes de ces violences que la Cour peut intervenir si les crimes répondent aux critères du Statut de Rome » souligne **BAHATI MUJINYA, Chargé des projets du CAD.**

De ce qui précède, il appert que les habitants de la Province de l'Ituri sont les seuls perdants dans ces aventures. C'est pourquoi ils doivent prendre conscience de leur avenir et devenir qui continuent à s'assombrir suite aux conflits qui ne les amènent nulle part ailleurs qu'à la satisfaction des intérêts égoïstes de certains politiques.

« Certes, les blessures sont encore fraîches et la douleur plus qu'insupportable, mais au-delà de tout ce qui ronge, il n'ya pas d'autres choix que de privilégier la sensibilisation à la paix pour ne pas laisser libre cours à la haine tribale qui ne

réclame que plus de sang! Les Ituriens doivent refuser et condamner avec toutes leurs forces tout ce qui concourt à attiser la haine des uns contre les autres. Aucune raison ne peut justifier les actes de barbarie qui s'étendent de plus en plus dans les différentes agglomérations et centres de l'Ituri : Ni la provocation, moins encore la vengeance » pense Serge NGABU KILO, Conseiller Juridique de la LIPADHOJ.

Sans la paix, il n'y a pas de développement possible. Sans pardon, il n'y a pas de chance de se réconcilier. La province de l'Ituri mérite la paix et le développement par un travail collectif et communautaire dans l'amour et la concorde autour d'un garde.

Fait à Bunia et Kinshasa, le 05 juillet 2019